

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019 PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mars 2019 par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, se sont assemblés, au Centre Social et Culturel - Salle EUROPA à Hettange-Grande, sous sa présidence et en présence de, MM et Mmes, BALCERZAK Roland, PETERMANN Mathieu, CONTRERAS Céline, ROBINET David, VIGNERON Olivier, FRANCK Virginie, MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, ROSENFELDER Gérard, KRIEGER Marie-Odile, DEROCHE Evelyne, WOJTYLKA Martial, PAQUET Christopher, GWIAZDA Daniella, ROSIN Laurette, COCCO Marc, VEIDIG Patricia, BALLESTA Genaro, FERRY Marie-Laure.

Ont donné procuration: Mme MARINGER Christelle à M. OLIGER Yannick, M. KURDZIEL René à Mme CONTRERAS Céline, Mme BOULANGER Christelle à M. ROBINET David, Mme DIGNIEL Marina à M. VIGNERON Olivier, M. DAP Frédéric à M. WOJTYLKA Martial, Mme ROTH Sophie à M. BALLESTA Genaro M. CLEMENT Edouard à Mme FERRY Marie-Laure.

Absents: MM et Mmes CENDRON Marguerite, VERRIER Hervé, GALLEGO François.

En préambule, Monsieur le Maire annonce que cette séance du Conseil Municipal sera lourde car elle comprend 36 points dont le Rapport d'Orientations Budgétaires. Il déclare que le Débat d'Orientations Budgétaires est un point particulièrement important car les prochaines élections municipales se dérouleront dans moins de 12 mois.

Monsieur le Maire en profite également pour faire un point sur l'évolution de la Commune :

- Les travaux de la Route du Bénélux ont débuté et devraient se terminer pour le mois de novembre.
- Les travaux de la 2^{ème} tranche de la Rue Patton devraient débuter d'ici 2 à 3 semaines pour se terminer avant la fin de l'année, si aucun retard n'est prévu.
- Des actions de concertation sont menées avec les riverains de la Rue Victor Hugo.
- Le travail sur le PLU devrait s'achever en novembre.
- Deux réunions publiques seront organisées durant le 1^{er} semestre. Les dates seront communiquées ultérieurement.
- Le parking de la Rue Patton ainsi que l'affaire de la Rue des Roitelets devraient trouver un épilogue.

Monsieur le Maire souhaite remercier les élus pour avoir permis de contribuer à l'amélioration de la santé financière de la Commune. Il abordera ce sujet plus précisément pendant le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Enfin, Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée Municipale qu'il se rendra en compagnie de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, à Strasbourg rencontrer le Vice-président à la mobilité, Monsieur David VALENCE, dans le cadre des perspectives sur la mobilité du territoire.

Monsieur le Maire propose donc l'adoption du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018, qui est approuvé à l'unanimité des votes.

N° 2019-01 OBJET: INSTALLATION DE M. COCCO, CONSEILLER MUNICIPAL, REMPLACANT DE M. GREULICH, DEMISSIONNAIRE

Suite à la démission de M. Roger GREULICH, actée par M. le Sous-Préfet en date du 09 janvier 2019 et conformément à l'article L.270 du Code Electoral, M. Marc COCCO lui succède au siège de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- a pris connaissance du remplacement de M. Roger GREULICH par M. Marc COCCO au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue en le remerciant pour son implication dans le milieu associatif et sportif, dans la ville où il a toujours vécu.

N° 2019-02 OBJET: ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION DE M. GREULICH, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Suite à la démission de Monsieur Roger GREULICH, Conseiller Communautaire, il est demandé à l'Assemblée Municipale de procéder à l'élection d'un Conseiller Communautaire, au scrutin de liste à un tour.

Sont candidats:

Liste 1:

Monsieur Yannick OLIGER

Résultat :

Nombre de votants : 26 Suffrages exprimés : 26

	Nombre de voix	Nombre de sièges obtenus
Liste 1	26	1

Est élu :

- Monsieur Yannick OLIGER

La Commune est représentée par 13 Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Monsieur Roland BALCERZAK		
Monsieur Mathieu PETERMANN		
Madame Céline CONTRERAS		
Monsieur David ROBINET		
Monsieur Olivier VIGNERON		
Madame Marie-Odile KRIEGER		
Monsieur Genaro BALLESTA		
Madame Evelyne DEROCHE		
Monsieur Martial WOJTYLKA		
Monsieur Edouard CLEMENT		
Madame Marie-Laure FERRY		
Madame Patricia VEIDIG		
Monsieur Yannick OLIGER		

N° 2019-03 OBJET: ELECTION D'UN ADJOINT

Il est demandé à l'Assemblée Municipale de procéder à l'élection d'un Adjoint suite à la démission de Monsieur Roger GREULICH.

Monsieur le Sous-Préfet a accepté, en date du 09 janvier 2019, la démission de Monsieur Roger GREULICH de sa fonction d'Adjoint.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement.

Monsieur Mathieu PETERMANN	
Madame Céline CONTRERAS	
Monsieur David ROBINET	
Monsieur Olivier VIGNERON	
Madame Marie-Odile KRIEGER	
Poste vacant	

Il est proposé au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Genaro BALLESTA.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité,

- élit Monsieur Genaro BALLESTA en tant qu'Adjoint au Maire.

Monsieur Mathieu PETERMANN	
Madame Céline CONTRERAS	
Monsieur David ROBINET	
Monsieur Olivier VIGNERON	
Madame Marie-Odile KRIEGER	
Monsieur Genaro BALLESTA	

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue pour ce poste.

N° 2019-04 OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués.

Proposition

	I.B. 1027-Taux	Montant brut mensuel	
Maire:			
Roland BALCERZAK	51 %	1 983,59 €	
Adjoints au Maire :			
Mathieu PETERMANN	22 %	855,67 €	
Céline CONTRERAS	22 %	855,67 €	
David ROBINET	22 %	855,67 €	
Olivier VIGNERON	22 %	855,67 €	
Marie-Odile KRIEGER	17 %	661,20 €	
Genaro BALLESTA	17 %	661,20 €	
Conseillers municipaux délégués :			
Evelyne DEROCHE	7 %	272,26 €	
Virginie FRANCK	7 %	272,26 €	
Total de l'enveloppe		7 273,19 €	
Enveloppe maximale		7 273,19 €	

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise le versement d'une indemnité de fonction à l'ensemble des élus mentionnés, conformément à la proposition soumise.

N° 2019-05 OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS

Il est proposé à l'Assemblée Municipale de mettre à jour la composition des commissions municipales.

1 ^{ère} Commission Finances - Administration Générale - Ressources Humaines	2 ^{ème} Commission Travaux - Construction - Aménagement	3 ^{ème} Commission Politique Culturelle - Sport - Jeunesse	4 ^{ème} Commission Education
Effectif: 9 membres	Effectif: 10 membres	Effectif: 15 membres	Effectif: 6 membres
Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Président :	Vice-Présidente :
M. Mathieu PETERMANN	M. Genaro BALLESTA	Mme Céline CONTRERAS	Mme Marie-Odile KRIEGER
		M. David ROBINET	
Autres Membres (8) :	Autres Membres (9) :	Autres Membres (13) :	Autres Membres (5) :
- M. Edouard CLEMENT	- M. Frédéric DAP	- M. Genaro BALLESTA	- Mme Christelle
- Mme Céline CONTRERAS	- Mme Evelyne DEROCHE	- Mme Margueritte CENDRON	BOULANGER
- M. François GALLEGO	- M. René KURDZIEL	- M. Édouard CLEMENT	- Mme Marie-Laure FERRY
- Mme Daniella GWIAZDA	- M. Constantin MARQUES	- M. Marc COCCO	- Mme Virginie FRANCK
- M. Constantin MARQUES	DA SILVA	- M. Frédéric DAP	- Mme Christelle MARINGER
DA SILVA	- M. Yannick OLIGER	- Mme Marina DIGNIEL	- M. Christopher PAQUET
- Mme Sophie ROTH	- M. Gérard ROSENFELDER	- Mme Marie-Odile KRIEGER	
- M. Olivier VIGNERON	- Mme Patricia VEIDIG	- Mme Christelle MARINGER	
- M. Martial WOJTYLKA	- M. Hervé VERRIER	- M. Yannick OLIGER	
	- M. Martial WOJTYLKA	- M. Christopher PAQUET	
		- Mme Sophie ROTH	
		- Mme Patricia VEIDIG	
		- M. Martial WOJTYLKA	

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- désigne les membres du Conseil Municipal au sein des commissions municipales conformément au tableau présenté.

N° 2019-06 OBJET: REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Hettange-Grande. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs corrections.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY fait remarquer qu'en tant que membre de la Commission « Education », elle n'a pas été informée de la mise en place du service d'Accueil Scolaire et Périscolaire. Elle l'a appris par l'intermédiaire du magazine municipal.

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, lui explique que la mise en place du service d'Accueil Scolaire a été présentée à la dernière Commission. Il relève donc le paragraphe sur la constitution de la Commission « Education » : « Elle est compétente pour traiter des politiques municipales développées dans les domaines de l'enfance, de l'éducation et de la famille. Elle examine l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal, portant sur ces domaines. » Monsieur Mathieu

PETERMANN déclare donc que la création d'un service d'Accueil Scolaire ne relève pas d'un rapport, ni d'une délibération du Conseil Municipal car il ne s'agit pas d'un choix politique mais d'un choix de l'administration.

Madame Marie-Laure FERRY poursuit en citant l'article 8 de la page 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal, relatif au Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Mathieu PETERMANN lui précise que la séance du Conseil Municipal pour le vote du budget étant prévue le 10 avril 2019, le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir entre le 10 février et le 10 avril 2019.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe une autre méthode : voter le budget avant la fin de l'année. Globalement, la majorité des communes vote le budget entre le mois de mars et celui d'avril.

Monsieur Mathieu PETERMANN précise également que le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du budget ne doivent pas avoir lieu lors de la même séance.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- approuve ledit règlement.

N° 2019-07 OBJET: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Conformément à l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019 deux mois avant l'examen du budget.

Il comporte un bilan des derniers exercices ainsi que les réflexions et propositions en vue de permettre à l'Assemblée Municipale de définir ses orientations pour l'élaboration du Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse financière rétrospective 2014-2018, ci-joint, du budget de la Commune et du budget annexe de l'eau.

En préambule, Monsieur le Maire annonce que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019 intervient à un moment crucial car il synthétise 5 années d'exercice. Il permet de voir avec objectivité le travail réalisé et l'évolution budgétaire de la Commune.

Monsieur le Maire fait remarquer en premier lieu que l'équilibre financier est maintenu. Après une hausse en 2016 avec 24,11 %, le taux d'épargne diminue à 19,31 % en 2017 puis 16,47 % en 2018 et s'établit à 1 065 854 €. Il déclare que cette évolution est maîtrisée.

Monsieur le Maire relève un point important en page 7, la capacité de désendettement. Il rappelle que les collectivités ne doivent pas dépasser un délai de désendettement de plus de 12 ans. Il relève qu'en 2013, elle était de 16 ans, en 2018 elle s'élève à 6,8 ans. Cette donnée démontre que la capacité financière de la Commune est reconnue et remarquée par les autorités du Trésor Public.

Ensuite, il indique que les dépenses et les recettes totales sont en hausse pour 2018. Cette évolution est un signe favorable puisque même s'il y a des dépenses, il y a surtout création de recettes. Il invite donc les élus à prendre connaissance des graphiques et des tableaux des pages 9 et 10.

Monsieur le Maire poursuit en page 11 en expliquant que les marges de manœuvres sont de plus en plus restreintes. La politique de l'Etat est très contraignante à l'égard des communes. Par exemple, la Commune de Hettange-Grande a perdu 1 000 000 € en termes de pertes cumulées sur les dotations depuis 2013. Le produit de la fiscalité directe s'établit à 3 373 724 € soit une hausse de 7,70 % par rapport à 2017. Il énumère les chiffres des tableaux de la page 12 qui concernent la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties. Aussi, il souligne que la taxe d'habitation est amenée à disparaître et qu'elle bénéficiera aux administrés. Il rapporte ensuite les chiffres de la fiscalité indirecte. A partir du graphique sur l'évolution de la DGF en page 14, il précise que depuis 2014, la Commune a perdu 400 000 € de pertes directes soit 1 000 000 € de pertes cumulées.

Concernant les investissements, Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des taxes est reversée à la Commune, ce qui correspond au FCTVA. En 2018, la Commune a eu un retour de 164 421 €. Il souligne que les dotations d'investissement sont proportionnelles à l'investissement réalisé.

Enfin, Monsieur le Maire aborde les chiffres liés à la dette. Il déclare qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt sur le budget néanmoins, il n'est pas obligatoire de le consommer. Ce recours permet de rééquilibrer le budget. Il révèle que depuis le début du mandat, la collectivité a réalisé seulement 2 emprunts.

Un élément important : l'encours de la dette diminue encore en passant de 8 312 331 € en 2017 à 7 285 820 € en 2018. Au 31 décembre 2013, l'encours de la dette était de 12 098 000 €. Monsieur le Maire estime qu'entre 6 000 000 € et 10 000 000 €, la Commune peut procéder à des investissements. Il prévient le Conseil Municipal qu'il ne faut plus remonter à des dettes au-delà de 13 000 000 €.

Autre élément important : l'intérêt de la dette. L'effort de la collectivité est récompensé car les intérêts de la dette s'élèvent à 212 725,25 € pour une dette à 7 285 820 €. De plus, la Commune ne rembourse plus que 898 339,13 € aux établissements bancaires contre 1 158 233,32 € en 2014.

Monsieur le Maire conclut la partie du rapport sur le budget de la Commune sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement, les dépenses de personnel ainsi que les autres charges de gestion courante tout en citant les chiffres.

Monsieur le Maire présente ensuite la politique de la Ville ainsi que les perspectives pour 2019.

Il rappelle que la municipalité a investi 1 050 000 € dans les écoles depuis 2014 et souligne que la politique scolaire est très soutenue. Il énumère ensuite les différentes politiques et annonce que la perspective financière et le projet de budget primitif 2019 sont ambitieux.

Monsieur le Maire tient à féliciter l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le travail réalisé depuis leur élection, notamment pour avoir, selon lui, sauvé de la tutelle la Commune. Il estime qu'il faut aussi récompenser les habitants pour avoir contribué à plusieurs niveaux au redressement de la Commune. Il annonce que le projet de budget 2019 se fera avec une baisse de 5 % de la taxe foncière.

Monsieur le Maire poursuit sur l'évolution financière du budget annexe de l'eau et chiffre le montant de la dette de la régie de l'eau à 1 701 053 € en 2018. Cela se traduit par une baisse par rapport à 2017, dette qui s'élevait à 1 956 954 € mais qui n'apporte pas de remarque particulière.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY souhaite savoir s'il existe des fiches actions sur l'environnement. Monsieur le Maire lui répond que le plan d'actions Hettange 21 a été présenté en 2016 et existe toujours. Il appartient à chacun de prendre en compte ce phénomène environnemental. Il cite d'autres actions telles que la suppression des produits phytosanitaires, l'opération « Nettoyage de la Nature », le travail dans les écoles ou à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, précise qu'il existe des actions en interne comme le tri des déchets pour la lutte contre le gaspillage, action menée par le service de la restauration scolaire ou encore la dématérialisation de commandes, action menée par le service des finances. Il existe également des actions en externe comme la mise en place de la semaine du développement durable qui se déroulera en juin, en partenariat avec le Département ainsi que l'opération « Nettoyage de la Nature » le samedi 13 avril 2019 de 8h00 à 12h00, organisée par Monsieur David ROBINET, Adjoint au Maire, en partenariat avec l'association « Amis quadeurs baroudeurs 57 ».

Les échanges verbaux étant terminés, le débat est clos.

N° 2019-08 OBJET : ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE METZ - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est soumis à l'Assemblée Municipale la demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Metz (A.C.J.M).

Depuis 2017, un conciliateur de justice intervient en Mairie de Hettange-Grande. Son investissement s'inscrit en amont des procédures judiciaires, afin de faciliter la résolution éventuelle des litiges.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Marc CHATEL intervient deux fois par mois en Mairie et règle environ 25 dossiers à l'année.

L'obligation de tenter une conciliation avant toute saisine est incontournable depuis avril 2015, et de fait, l'activité des conciliateurs s'en trouve augmentée.

Le financement de l'association repose essentiellement sur le règlement de l'adhésion des conciliateurs qui sont pour mémoire des bénévoles.

Il n'en demeure pas moins que cela reste insuffisant pour atteindre les objectifs et répondre aux nécessités de la fonction dans les différents cantons relevant de la Cour d'Appel de Metz et consécutivement dans notre commune.

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 150 €.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY se demande quels sont les interlocuteurs concernés par ces différends. Monsieur le Maire déclare qu'en général il s'agit de litiges entre particuliers pour des problèmes de voisinage, de salubrité publique, d'arbres trop hauts ou gênants, de luminosité et de stationnement. Néanmoins, il est déjà arrivé plus d'une fois que la collectivité soit concernée. Il explique également qu'aucun Maire ne peut intervenir sur des affaires d'ordre privé car ce n'est pas leur rôle. Il faut donc se référer aux services de la Gendarmerie, au conciliateur de justice, ou pour les villes à la Police Nationale.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- autorise le versement d'une subvention à l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Metz (A.C.J.M) d'un montant de 150 €.

N° 2019-09 OBJET: PROTOCOLE D'ACCORD DE MEDIATION ADMINISTRATIVE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord de médiation administrative entre la Ville de Hettange-Grande et Monsieur Noël HUGUE.

Dans le cadre d'une requête déposée en date du 16 novembre 2018 auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg par Monsieur Noël HUGUE tendant à l'annulation de la décision du 25 octobre 2018 portant opposition à déclaration préalable, une médiation administrative a été proposée aux deux parties pour trouver une issue définitive à ce litige.

Aussi après le déroulement de la médiation qui a réuni les deux parties et Monsieur François STAECHELE, médiateur ordonné par le Tribunal Administratif de Strasbourg, un protocole d'accord de médiation administrative a été trouvé et signé par les deux parties le vendredi 15 février 2019.

Selon les modalités définies dans l'ordonnance de désignation du médiateur en date du 14 janvier 2019, la rémunération du médiateur est fixée par heure. Les honoraires sont perçus par le médiateur à un taux horaire de 200 € TTC l'heure. Les honoraires sont à partager à parts égales entre les médiés.

Aussi, selon une seconde ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 18 février 2019, les frais s'élèvent à la somme de 752,36 € TTC à verser au médiateur par les parties à parts égales soit 376,18 € TTC.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY relève qu'il a fallu au moins trois heures de travail pour régler ce dossier. Monsieur le Maire lui confirme que c'est complexe puisque le médiateur doit rencontrer chaque partie à part pour ensuite planifier une confrontation sur un site neutre.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- approuve le protocole d'accord de médiation administrative,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

N° 2019-10 OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Le rapport d'activité est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés dans chaque secteur de compétence.

Il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser annuellement au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Le rapport d'activité 2017 est présenté en séance aux Conseillers Communautaires et est ensuite présenté à l'ensemble des élus du territoire lors des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- prend acte du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'année 2017.

N° 2019-11 OBJET: RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES MUNICIPAUX 2018

Il est présenté au Conseil Municipal l'activité et le financement des différents services de la Ville pour l'année 2018.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY souhaite savoir où se situent les jardins communaux. Monsieur le Maire lui répond qu'ils se trouvent dans la Rue du Val, au niveau du lotissement « Les Hauts d'Hettange ».

Madame Marie-Laure FERRY enchaîne en demandant le nombre de parcelles. Il annonce qu'il en existe huit, qui ne sont pas toutes utilisées. De plus, il informe l'Assemblée Municipale que Madame Karine FRANCOIS, Directrice de l'école élémentaire Pasteur doit lui présenter un projet scolaire qui pourrait nécessiter l'utilisation d'une parcelle.

Ensuite Marie-Laure FERRY se questionne sur l'opération d'investissement d'aménagement sécuritaire de la page 25. Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, lui explique qu'il s'agit de travaux de mise en conformité ou d'adaptation à la règlementation.

Enfin Madame Marie-Laure FERRY estime que peu de familles sont aidées par le CCAS. Monsieur le Maire lui rapporte que l'aide sociale se fait dans la discrétion. Plusieurs dossiers caractérisés de « logements indignes » sont gérés, les règles sont précises et

ciblées. La collectivité travaille avec les services du Département pour le relogement de ces personnes. Néanmoins, leur traitement est long et complexe.

Madame Céline CONTRERAS, Adjointe au Maire, ajoute également que lors des Commissions du CCAS des cas sont proposés par les assistantes sociales. Monsieur le Maire poursuit en expliquant que les familles ne reçoivent plus d'argent mais de l'alimentation. La collectivité intervient dorénavant sur des cas précis.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- donne acte de la communication du Rapport d'Activité des Services Municipaux 2018 joint en annexe.

N° 2019-12 OBJET: ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Il est soumis à l'Assemblée Municipale la demande d'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF).

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, précise que l'adhésion à l'association des Maires de France est de 0,1591 € par habitant, ce qui revient à un coût total de 1 200 € par an.

Créée en 1907 et reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) accompagne et soutient ses adhérents dans l'exercice de leur mandat. Regroupant 33 691 communes et 840 EPCI de toutes tailles et appartenances, l'AMF dispose d'un réseau territorial de 101 associations départementales, présentes en métropole et Outre-mer. Force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics nationaux, communautaires et internationaux, l'Association assure également une fonction de conseil, de formation et d'information permanente et d'aide à la décision auprès de ses adhérents.

L'AMF met à disposition de ses adhérents une multitude d'outils et de services, dont plus de 10 000 conseils juridiques gratuits et individualisés, afin de les guider, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.

Outre la base documentaire, comprenant, notamment, de nombreuses notes d'analyse ou des documents types, l'AMF propose des outils exclusifs de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

L'Association publie également des périodiques comme le magazine Maires de France, la newsletter quotidienne gratuite www.maire-info.com, la newsletter hebdomadaire gratuite AMFinfo consacrée à l'actualité de l'Association ainsi qu'une newsletter bimensuelle, dédiée à l'actualité intercommunale, IntercoActu, elle aussi gratuite.

Enfin, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité organise régulièrement des événements thématiques, auxquels ses adhérents sont conviés, ainsi que son Congrès annuel (11 000 participants), adossé au Salon des maires et des collectivités locales (50 000 visiteurs).

Monsieur le Maire souligne que cette adhésion est importante puisqu'elle va permettre à la collectivité d'avoir des contacts directs et de régler des problèmes plus facilement avec l'aide de spécialistes.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- autorise l'adhésion de la Ville de Hettange-Grande à l'Association des Maires de France (AMF).

N° 2019-13 OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS (CCCE)

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Municipale plusieurs demandes de fonds de concours à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE).

• Fourniture et pose de matériels pour le nouveau parking payant

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- adopte le projet d'un montant de 42 671,00 € HT soit 51 205,20 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT 42 671,00 €

Fonds de concours de la C.C.C.E.

50% du montant HT 21 335,50 €

Reste à charge de la collectivité 21 335,50 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

• Remplacement des chauffes eau au stade des carrières

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- adopte le projet d'un montant de 4 350,00 € HT soit 5 220,00 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT 4 350.00 €

Fonds de concours de la C.C.C.E.

50% du montant HT 2 175,00 €

Reste à charge de la collectivité 2 175,00 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

• Acquisition de mobiliers nouveaux pour l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- adopte le projet d'un montant de 8 440,60 € HT soit 10 128,72 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT 8 440,60 €

Fonds de concours de la C.C.C.E.

50% du montant HT 4 220,30 €

Reste à charge de la collectivité 4 220,30 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

• Travaux de remplacement des revêtements de sols à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- adopte le projet d'un montant de 4 317,93 € HT soit 5 181,52 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT 4 317,93 €

Fonds de concours de la C.C.C.E.

50% du montant HT 2 158.96 €

Reste à charge de la collectivité 2 158,97 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

• Acquisition d'un véhicule léger

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY se demande si le véhicule acquis est électrique. Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, lui répond par la négative. Néanmoins, il annonce qu'il est prévu d'installer une borne électrique sur la Place Schuman. Celle-ci permettra peut-être l'achat de véhicules électriques pour la Commune.

Monsieur le Maire prévient l'Assemblée Municipale qu'aux alentours des années 2040, la mobilité et les véhicules vont évoluer. Les voitures électriques sont amenées à se moderniser pour avoir plus d'autonomie.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- adopte le projet d'un montant de 11 565,60 € HT soit 13 843,76 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT 11 565.60 €

Fonds de concours de la C.C.C.E.

50% du montant HT 5 782,80 €

Reste à charge de la collectivité 5 782,80 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

N° 2019-14 OBJET: RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

Première loi globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la loi du 04 août 2014 ambitionne d'impulser une nouvelle génération de droits : les droits à l'égalité réelle et concrète. Portant de nombreuses dispositions relatives à l'égalité professionnelle, à la parité, à la lutte contre la précarité, contre les violences faites aux femmes, contre les atteintes à la dignité, elle cherche à impliquer la société dans son ensemble.

En application de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique du 08 mars 2013, la Ville de Hettange-Grande a élaboré un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le contenu de ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité. Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport fait état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes présenté également en Comité Technique dans le cadre du bilan social (données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle).

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018.

N° 2019-15 OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, demande à l'Assemblée Municipale de se prononcer uniquement sur les créations d'emplois car les suppressions d'emplois doivent d'abord être présentées en Comité Technique. Les élections professionnelles s'étant tenues en décembre 2018, le Comité Technique vient seulement de désigner ses membres qui représenteront la collectivité dans un rapport proposé lors de cette séance. Par conséquent, la partie relative aux suppressions d'emplois sera soumise au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine séance, après la réunion du Comité Technique du 08 avril 2019.

Il est proposé à l'Assemblée Municipale :

- de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité, pour tenir compte des opérations de recrutement réalisées depuis sa dernière mise à jour.

I) <u>Modification du tableau des emplois</u>

A compter du 1er janvier 2019 :

CRÉATION DE 5 EMPLOIS TITULAIRES

- Catégorie B : 1
- 1 assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à TC
 - Catégorie C: 4
- 1 adjoint technique territorial à TC
- 1 adjoint technique principal 1ère classe à TC
- 2 ATSEM principal 1 ere classe à 28h40

CRÉATION DE 1 EMPLOI CONTRACTUEL A DUREE INDETERMINEE :

- Catégorie C : 1
- 1 agent de maîtrise à 27h15

CRÉATION DE 1 EMPLOI CONTRACTUEL A DUREE DETERMINEE :

- Catégorie C : 1
- 1 adjoint territorial d'animation à 16h55

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- approuve la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité en tenant compte des opérations de recrutement réalisées depuis sa dernière mise à jour.

N° 2019-16 OBJET: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

L'Assemblée Municipale est informée que les élections professionnelles permettant la désignation des représentants du personnel aux différents organismes consultatifs de la Ville ont eu lieu le 6 décembre dernier.

Ces élections concernent le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Dans ce cadre, il convient de procéder à de nouvelles désignations concernant les représentants de la collectivité siégeant à ces instances.

Il est proposé au Conseil Municipal les représentants titulaires et suppléants suivants :

Comité Technique (CT): 4 représentants de la Collectivité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Roland BALCERZAK	M. Olivier VIGNERON
M. Mathieu PETERMANN	Mme Céline CONTRERAS
M. David ROBINET	M. Genaro BALLESTA
Mme Johanna PIERRAT (Service RH)	Mme Marie-Odile KRIEGER

<u>Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail</u> (CHSCT) : 4 représentants de la Collectivité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Roland BALCERZAK	M. David ROBINET
M. Mathieu PETERMANN	M. Olivier VIGNERON
Mme Johanna PIERRAT (Service RH)	M. Genaro BALLESTA
M. Guy RIBES (Service Technique)	M. Martial WOJTYLKA

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY souhaite un complément d'informations sur la désignation des suppléants pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, lui explique que les représentants du personnel sont élus aux élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre 2018. Tandis que les représentants de la collectivité sont désignés par le Maire et peuvent être des élus ou des agents. Les élus peuvent donc être suppléants tout comme les agents au sein du CHSCT.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- désigne les représentants de la collectivité conformément aux tableaux présentés.

N° 2019-17 OBJET: PERSONNEL MUNICIPAL - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERENTREPRISE DE SANTÉ AU TRAVAIL (C.I.S.T.)

Il est proposé à l'Assemblée Municipale la signature de l'avenant, avec le Centre Interentreprise de Santé au Travail (C.I.S.T.) de Thionville, à la convention fixant les modalités du suivi médical des agents de la collectivité, en application des décrets n°2000-

542 du 16 juin 2000, n°2008-339 du 14 avril 2008 et n°2012-170 du 03 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Cet avenant modifie la convention, pour l'année 2019, comme suit :

Le 2^{ème} alinéa de l'article 8 de la convention est remplacé par :

« En cas d'absence d'un agent au rendez-vous fixé, il sera perçu une indemnité compensatrice d'un montant de 50 € HT (soit 60 € TTC). »

Le 5^{ème} alinéa de l'article 8 est modifié comme suit :

« Pour 2019, la cotisation annuelle a été fixée à $69,79 \in HT$ (soit $83,75 \in TTC$) par agent. »

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Centre Interentreprise de Santé au Travail (C.I.S.T.) de Thionville, ci-annexé.

N° 2019-18 OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit notamment le transfert obligatoire de la compétence eau aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que cette dernière législation laisse aux Maires la faculté de décaler le transfert obligatoire de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026,

Si avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, le transfert de la compétence eau ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2026.

Considérant l'intérêt du territoire à ce que chaque commune conserve sa compétence eau,

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- s'oppose au transfert de la compétence "eau" à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
 - demande au Conseil de Communauté de prendre acte de cette décision.

N° 2019-19 OBJET : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - RUE PATTON ET PLACE SCHUMAN

Il est proposé à l'Assemblée Municipale la signature d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (M.O.D.) en vue de :

- définir les droits et obligations du maître d'ouvrage et du maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux sur voirie d'intérêt communal (VIC) à Hettange-Grande, rue du Général Patton et place Robert Schuman,
- confier au maître d'ouvrage délégué qui l'accepte, la mission de réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître d'ouvrage dans les conditions prévues.

Dans le prolongement de l'opération d'enfouissement des réseaux, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) assurera l'aménagement de voirie de cette rue et de cette place, toutes deux d'intérêt communautaire.

Cet aménagement comprendra :

- la sécurisation par la mise en œuvre de l'éclairage spécifique des passages piétons,
- la réalisation des travaux sur les emprises impactées des voies communales (VIC) convergentes à la rue Patton,
 - l'installation d'une borne de rechargement électrique pour deux véhicules.
 - la réalisation de branchements et d'équipements.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs propose la signature de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (M.O.D.) pour cette opération dont le coût est estimé à 423 000 € TTC.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour un montant de 423 000 € TTC.

N° 2019-20 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SMITU - ABRIBUS ROUTE DU BENELUX

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) est susceptible d'apporter un soutien financier en ce qui concerne la mise en accessibilité des quais, l'acquisition et la pose d'abris pour les voyageurs dans le cadre de l'aménagement de voirie de la route du Bénélux.

Cette voie fait l'objet d'un réaménagement en 2019.

Il est proposé à l'Assemblée Municipale de remplacer l'abribus vétuste situé route du Bénélux à proximité de l'école primaire de Soetrich en bordure de la voie réaménagée.

A partir d'une offre valant estimation pour l'acquisition d'un abribus de 6 000 € HT, il est envisagé de constituer un dossier de demande et solliciter une subvention auprès du SMiTU pour en parfaire le financement.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du SMiTU pour l'acquisition d'un abribus à hauteur de 6 000 € HT.

N° 2019-21 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL - PROJET DE SECURISATION DU ROCHER DU SITE DE L'EGLISE

L'Assemblée Municipale est informée du souhait de la Commune de faire procéder à la sécurisation du rocher du site de l'église.

Ce projet comprend:

- la suppression de la végétation sur l'escarpement, pour un montant de 42 168,02 € HT,
- la démolition partielle par sciage du mur de soutènement, pour un montant de 27 800,00 € HT,
 - la mise en place d'un garde-corps, pour un montant de 20 930,00 € HT.

Le montant total s'élève à 90 898,02 € H.T soit 109 077,64 € TTC.

Monsieur le Maire souligne que ce rapport est un dossier fâcheux et très embêtant pour la Commune. La Commune est jugée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Un expert sera désigné pour obliger le propriétaire à participer aux frais, mais aussi à prendre ses responsabilités.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise le lancement de cette opération,
- sollicite le concours de l'Etat à hauteur de 60 % maximum du montant HT, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT 90 898.02 €

Subvention DETR

60 % du montant HT 54 538,81 €

Reste à charge de la collectivité

40 % du montant HT 36 359,21 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

N° 2019-22 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR - PROJET DE SECURISATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

L'Assemblée Municipale est informée du souhait de la Commune de faire procéder à la sécurisation du domaine public routier.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal la sécurisation de passages piétons sur la rue du Général Patton et la rue du Luxembourg, pour un montant total de 32 300,00 € HT soit 38 760,00 € TTC.

La Ville est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise le lancement de cette opération,
- sollicite le concours du Département de la Moselle à hauteur de 30 % maximum du montant H.T, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT 32 300,00 €

Subvention AMISSUR

30 % du montant HT 9 690,00 €

Reste à charge de la collectivité

70 % du montant HT 22 610,00 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

N° 2019-23 OBJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - ADHESION

Il est soumis à l'Assemblée Municipale la demande d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages.

Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrages privés et publics.

Le CAUE accompagne et conseille les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et/ou de construction, les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité, il intervient en milieu scolaire et s'adresse au grand public à travers diverses actions de sensibilisation.

Le CAUE de la Moselle a acquis, depuis sa création en 1980, une grande expérience dans la connaissance et la mise en valeur du patrimoine, en accompagnant les collectivités locales et les particuliers.

Le montant de l'adhésion pour une commune est de 0,16 € par habitant.

La collectivité déjà adhérente à Moselle Agence Technique (MATEC) bénéficie d'une adhésion gratuite au CAUE.

Monsieur le Maire précise que le CAUE est un organisme très important qui apporte quelques conseils à la Commune mais qui permet aussi de travailler plus facilement sur le PLU.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise l'adhésion de la Ville de Hettange-Grande au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE).

N° 2019-24 OBJET : CLASSEMENT DE TERRAIN RUE DE LA FUTAIE - LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Municipale le lancement de l'enquête publique en vue de l'acquisition d'un terrain rue de la Futaie. Une portion de cette rue appartient toujours aux consorts RODOLPHE et n'avait pas été acquise au moment de la construction du lotissement de la Futaie.

Il convient donc de régulariser la situation et d'acquérir la parcelle cadastrée section 76 n°131 d'une superficie de 2,81 ares.

Préalablement à cette transaction, il s'avère nécessaire de classer ce terrain dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- autorise le lancement de l'enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal du terrain précité.

N° 2019-25 OBJET : DECLASSEMENT DE TERRAIN RUE DES BOSQUETS -LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Municipale le lancement de l'enquête publique en vue d'une cession d'un terrain rue des Bosquets. M. et Mme Jean-Paul RODOLPHE souhaitent acquérir une bande de terrain attenant à leur propriété. Cette partie d'espace public communal, cadastrée section 31 n°183/91, d'une superficie de 0,59 are a été intégrée à l'intérieur de la propriété privée des époux RODOLPHE depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser cette situation, il s'avère nécessaire de déclasser du domaine public communal ledit terrain.

Une demande d'estimation a été sollicitée au Service des Domaines.

Il est précisé que le cabinet BITARD sera chargé de réaliser les opérations d'arpentage dont les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- autorise le lancement de l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal du terrain précité.

N° 2019-26 OBJET: MISE A DISPOSITION D'UNE FRACTION DE TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION 76 N°1 - CONVENTION

L'Assemblée Municipale est informée de la mise à disposition d'une fraction de terrain communal.

Monsieur le Préfet de la Moselle a autorisé par arrêté n°2018-DCAT/BEPE-210 en date du 19 septembre 2018 la société RCD France à procéder à l'extension de son Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située sur le territoire de la Commune de Hettange-Grande, en bordure de la route de Boust.

Cette extension se réalisera sur des parcelles privées et s'étendra également sur une partie représentant 5 029 m² de la parcelle communale cadastrée section 76 n°1 au lieudit Jungbuschwasen.

Les conditions de la mise à disposition satisfaites par les prescriptions émises sur l'autorisation préfectorale sont reprises et formalisées par une convention soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal. Cette convention précise que le prix de l'utilisation du terrain est de 5 900 € fixé en tenant compte du volume rapporté sur la parcelle égale à 5 900 m3.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY souhaite connaître le devenir des terrains mentionnés. Monsieur le Maire lui répond que les services de l'Etat ont le contrôle des lieux et qu'il s'agit simplement d'un espace naturel avec un dépôt d'objets ou de terres inertes. Il ajoute également que dans ce secteur, un rond-point sera implanté à l'intersection de Boust et de Hettange-Grande sur la RD57.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain communal issu de la parcelle cadastrée section 76 n°1 au lieudit Jungbuschwasen.

N° 2019-27 OBJET: VENTE D'UN VEHICULE

Il est soumis au Conseil Municipal la vente d'un véhicule affecté au service des Ateliers Municipaux. Le véhicule MEGA immatriculé 849 CBP 57 n'a plus d'utilité dans le parc automobile de la Ville.

Monsieur Gérard HOLDERBAUM demeurant 6, rue de la Rochefoucauld à Sedan, souhaite faire l'acquisition de ce véhicule en l'état, pour un montant de 350 €.

Monsieur le Maire précise que ce rapport permet d'officialiser la vente du véhicule.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- approuve la vente du véhicule MEGA au prix de 350 € à Monsieur Gérard HOLDERBAUM.
 - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

N° 2019-28 OBJET : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - PROGRAMME 2019

L'Assemblée Municipale est informée du projet de renforcement du réseau de distribution de l'eau potable - programme 2019, qui sera inscrit au Budget annexe de l'Eau pour l'année 2019.

Le projet consiste en la réalisation de travaux de renforcement et remplacement de portions de réseaux de distribution et de branchements d'eau potable sur divers sites à Hettange-Grande à savoir :

- rue des Eglantines,
- rue Maréchal Leclerc,
- impasse des Marguerites,
- rue Patton (remplacement de quelques branchements),
- rue du Soleil (modification de quelques branchements).

Pour permettre la mise en concurrence des entreprises susceptibles de réaliser les travaux des chantiers précités, conformément à la réglementation en vigueur, la Ville de Hettange-Grande a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée restreinte.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 21 janvier 2019.

Les entreprises intéressées ont pu déposer un dossier dument constitué via la plateforme de dématérialisation sécurisée dédiée à cet effet, au plus tard pour le 07 février 2019.

Selon les critères de sélection des candidats énoncés dans le règlement de consultation et après examen des dossiers de candidatures parvenus dans le délai, cinq candidatures ont été retenues. Les entreprises concernées disposent alors du « dossier de consultation des entreprises » et remettront leur offre de prix au plus tard pour le 13 mars 2019.

Après avoir eu connaissance de l'analyse des offres arrivées dans le délai, la Commission d'Appel d'Offres émettra un avis sur le choix de l'entreprise dont l'offre sera jugée la plus intéressante sur la base des critères de jugement des offres précisés au règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- prend acte des informations mentionnées ci-dessus.

N° 2019-29 OBJET : CONVENTION EUREGIO - COURS DE LUXEMBOURGEOIS 2018-2019

Il est proposé à l'Assemblée Municipale la réalisation d'une convention pour l'année scolaire 2018-2019 entre le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) et la Ville de Hettange-Grande pour la mise en place de cours de luxembourgeois à destination des adultes.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) pour l'année 2018-2019.

N° 2019-30 OBJET : SUBVENTION MUNICIPALE - ASSOCIATION « RAFAEL LORRAINE »

Il est demandé à l'Assemblée Municipale de bien vouloir accepter le versement d'une subvention à l'association « RAFAEL Lorraine ».

En effet, la Ville de Hettange-Grande a organisé une soirée caritative le 1^{er} décembre 2018. Une subvention pour couvrir les frais d'inscription payés par l'association est proposée.

Cette subvention serait d'un montant de 200 €.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Madame Marie-Laure FERRY souhaite connaître l'activité de l'association « RAFAEL Lorraine ». Madame Marie-Odile KRIEGER, Adjointe au Maire, déclare qu'il s'agit d'une association de soutien aux enfants malades.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- accepte le versement d'une subvention d'un montant de 200 € au bénéfice de l'association « RAFAEL Lorraine ».

N° 2019-31 OBJET: COURS DE DESSIN - TARIFICATION

Il est soumis à l'Assemblée Municipale la mise en place d'une tarification pour les cours de dessin dispensés par la collectivité pour l'année 2018-2019.

Il est proposé la mise en place d'un forfait de 185 € pour les adultes et 170 € pour les enfants.

Madame Céline CONTRERAS, Adjointe au Maire, précise qu'il s'agit d'un forfait à l'année.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- autorise la mise en place d'une tarification pour les cours de dessins telle que présentée ci-dessus.

N° 2019-32 OBJET : SCHEMA ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE - BAREME DE TARIFICATION

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, annonce que ce point permet de reprendre une délibération unique avec l'ensemble des tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire ainsi que du mercredi.

Il est proposé à l'Assemblée Municipale la mise en place d'un barème de tarification pour l'ensemble des prestations proposées dans le cadre du Schéma Enfance, Jeunesse et Famille.

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles des familles et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge comme suit :

1 enfant	0,060
2 enfants	0,050
3 enfants	0,040
4 enfants et +	0,030

Il est proposé de fixer le prix plancher et le prix plafond comme suit :

Mini	0,70 €
Maxi	5,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix du repas à 4,50 €.

Plan mercredi

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles des familles et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge comme suit :

1 enfant	0,060
2 enfants	0,050
3 enfants	0,040
4 enfants et +	0,030

Il est proposé de fixer le prix plancher et le prix plafond comme suit :

Mini	0,70€
Maxi	5.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix du repas à 4,50 €.

Dispositif « Mes vacances »

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles des familles et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge comme suit :

1 enfant	0,058
2 enfants	0,048
3 enfants	0,038
4 enfants et +	0,028

Il est proposé de fixer le prix plancher et le prix plafond comme suit :

Mini	0,65€
Maxi	1,75 €

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix du repas à 4,50 €.

Pour les activités « Pass'Sport » et « Stage Multimédia », il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la gratuité. Monsieur Mathieu PETERMANN rappelle que la campagne d'inscription du dispositif « Pass'Sport' » se termine le 05 avril.

Pour l'ensemble des prestations du Schéma Enfance, Jeunesse et Famille, il est proposé au Conseil Municipal une majoration de 20 % à appliquer pour les familles résidant hors du territoire communautaire (CCCE).

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- autorise la mise en place de ce barème de tarification pour l'ensemble des prestations du Schéma Enfance, Jeunesse et Famille.

N° 2019-33 OBJET: ACCUEIL PERISCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Ville de Hettange-Grande.

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, précise qu'une seule modification a été apportée dans le règlement : la possibilité pour les familles hettangeoises n'ayant pas leurs enfants scolarisés sur la Commune de venir au périscolaire le mercredi.

Ce règlement rassemble l'ensemble des modalités des dispositifs :

- Mon périscolaire
- Ma restauration scolaire
- Plan Mercredi

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à l'unanimité.

- approuve le règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Ville de Hettange-Grande qui rassemble l'ensemble des modalités des dispositifs précités.

N° 2019-34 OBJET : EXERCICE DE LA COMPETENCE EXTRA-SCOLAIRE - CONVENTION DE GESTION

Il est proposé à l'Assemblée Municipale la signature d'une convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence extra-scolaire par la Ville de Hettange-Grande.

Monsieur Mathieu PETERMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle qu'auparavant l'Association Europa organisait les centres aérés puisqu'il s'agissait d'une compétence intercommunale. Après l'arrêt de l'association, la Commune avait repris l'organisation des centres aérés mais ne bénéficiait plus du financement de l'intercommunalité. Une rencontre a alors été programmée pour établir une convention afin que la Commune puisse bénéficier de la prise en charge financière totale du coût que les centres aérés ont à Hettange-Grande. De mémoire, ce coût représente un peu moins de 200 000 € par an.

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (C.C.C.E) confie à la Ville de Hettange-Grande au titre de l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion de la compétence extra-scolaire, comprenant les missions d'accueil des enfants du territoire dans le temps extra-scolaire, organisées lors des petites et grandes vacances scolaires, à compter des vacances scolaires d'avril 2019.

La parole est donnée aux membres souhaitant s'exprimer.

Monsieur le Maire se félicite de l'ensemble du travail effectué et d'avoir gagné la contribution de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Madame Marie-Laure FERRY trouve que des termes assez durs sont employés dans la convention. Monsieur Mathieu PETERMANN estime que ce sont des termes juridiques qui s'appliquent dans toutes les conventions et Monsieur le Maire ajoute que le document a été rédigé par les services juridiques de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion extra-scolaire avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

N° 2019-35 OBJET : POLITIQUE EDUCATIVE 2019 - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

La Ville de Hettange-Grande souhaite placer les enfants au cœur de sa politique éducative afin de développer la réussite scolaire, l'aptitude au « vivre ensemble », l'intégration sociale et personnelle.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée Municipale les nouveaux axes de la politique éducative municipale en faveur des écoles et il est présenté la répartition budgétaire pour l'année 2019.

Cette politique volontariste en faveur de la réussite des élèves est menée en transversalité avec les autres services de la Ville qui œuvrent en faveur des enfants (Accueil Périscolaire, Sport et Jeunesse, Culture).

1. LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCUEIL SCOLAIRE

La collectivité a initié une refonte de sa politique scolaire afin de la rendre plus lisible et de renforcer son partenariat avec les enseignants et les différents acteurs de la vie scolaire.

Différentes réunions ont ainsi été initiées pour recueillir leurs avis et leur présenter le projet de réorganisation de cette politique.

Un Service d'Accueil Scolaire a été mis en place depuis le 1^{er} février 2019 au sein du Pôle Education de la collectivité. Ce service est l'interlocuteur direct.

2. LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE SCOLAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la mise en place d'une dotation unique de 60 € par élève,
- 150 € par classe pour une sortie pédagogique,
- 150 € par classe pour une sortie USEP,
- 70 € par élève dans le cadre des classes transplantées (séjour de 5 nuits minimum) selon la répartition suivante :
 - 1 classe de l'école élémentaire Soetrich
 - 2 classes de l'école élémentaire Michelet
 - 4 classes de l'école élémentaire Pasteur.

Monsieur le Maire souligne que la politique éducative est un point important. Cette évolution s'est déroulée dans la concertation avec les directeurs d'écoles et permet de remettre en valeur l'action municipale à destination des écoles.

Le Conseil Municipal entendu, après débat, à *l'unanimité*,

- approuve les nouveaux axes de la politique éducative municipale en faveur des écoles,
- adopte les inscriptions de crédits au Budget Primitif 2019 telles que décrites cidessus.

POINTS DIVERS:

En conclusion, Monsieur le Maire souhaite faire part des chiffres sur la délinquance à Hettange-Grande. Pour l'année 2018, le nombre de cambriolages ou de tentatives de cambriolages est descendu à 22 alors qu'il était de 104 en 2013, 53 en 2014, pour ensuite se stabiliser entre 32 et 35 depuis 2015. Monsieur le Maire ne peut que se réjouir de cette situation sécuritaire qui est due à une forte mobilisation des gendarmes.

La séance du Conseil Municipal étant terminée, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée Municipale pour leur présence et leur donne rendez-vous le 10 avril pour le vote du budget.

Séance levée à 21h35